



EN ROUTE POUR LE SUD 66

LE JOURNAL DE SUD EDUCATION DES PYRENEES-ORIENTALES

EN ROUTE POUR LA GRÈVE

Par Patrice Bégnana

82% des personnes interrogés dans un sondage du CSA s'opposaient au non remplacement d'un professeur sur deux partants à la retraite. Le SNPDEN, syndicat des chefs d'établissement, a mené une enquête d'où il ressort – quelle surprise ! – que la suppression des postes nuit à la qualité de l'enseignement. Les élèves les plus faibles des quartiers défavorisés en souffrent le plus. Diverses associations ont calculé que la rentrée 2011 sera beaucoup plus chère pour les familles. Bref, que des bonnes nouvelles pour le gouvernement.

En effet, les diverses mesures prises depuis 2002 qui se sont accentuées à partir de 2007 ne visent pas à renforcer l'école publique. Elles s'inscrivent dans un projet global qui consiste à confier au secteur privé tous les services publics. La privatisation effective pourra attendre. Il suffit que la gestion soit privée.

Le nouveau dispositif dit ECLAIR le prouve. Faire recruter par des chefs d'établissements les professeurs et autres préfets des études, c'est privatiser le fonctionnement de l'école. Supprimer la carte scolaire pour créer un marché de l'école, c'est privatiser le comportement. Supprimer des possibilités de remplacement pendant l'année scolaire et créer des stages de remédiation rémunérés pour les professeurs qui s'y livrent, c'est faire peser sur chaque élève le poids de sa réussite ou de son échec, c'est privatiser le parcours individuel. Les deux heures de soutien pour les élèves de l'enseignement primaire comme la liberté laissée aux équipes pédagogiques de distribuer en fonction des besoins les heures de dédoublement ou l'accompagnement prétendument personnalisé de l'enseignement secondaire permettent de privatiser l'enseignement lui-

NUMÉRO SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Édito : En route pour la grève.....	1-2	Profession de foi : personnels d'orientation ..	7
Les élections professionnelles, pour qui ? Ou pour quoi ?	3	Profession de foi : CPE	8
Profession de foi : instituteurs et professeurs des écoles.....	4	Profession de foi : professeurs d'EPS.....	9
Profession de foi : certifiés et agrégés.....	5	Élections professionnelles : comment voter ?	10
Profession de foi : Professeurs en Lycée Professionnel	6	Sud éducation deviendrait-il un syndicat cogestionnaire ?	11
		RISTT dans le premier degré	12

même. Chaque équipe, chaque enseignant sera comptable de la réussite ou de l'échec des élèves dont il aura la charge. Le prétendu « débat » sur le raccourcissement des grandes vacances et leur zonage participe de la volonté de faire disparaître tout ce qui est commun. Quant à la masterisation, elle prépare la disparition des concours qu'un député a annoncée un peu prématurément. Cette annonce en dit long sur la transformation radicale qui est dans les cartons des néolibéraux. Un concours, aussi imparfait soit-il, c'est une épreuve publique (les oraux prévoient des sièges pour que le public puisse y assister). Un fonctionnaire a à rendre un service au public et non à ses supérieurs ou à ceux qui le paient le plus. Un professeur titulaire d'un diplôme professionnel qui s'entretient dans le secret d'un bureau pour être embauché aura à rendre un service à... son chef.

Qu'une politique aussi impopulaire ne faiblisse pas, qu'elle ne connaisse que des pauses dans les réformes mais aucune dans les suppressions des postes (et depuis 2002 c'est près de 10% des effectifs qui ont disparu) montre le déni de démocratie caractéristique de la pensée néolibérale. Pour elle, le bon peuple ne sait pas ce qui est bon pour lui. Toute proposition qui se réfère au peuple est du « populisme ». Toute défense du service public est de l'archaïsme. Toute volonté de ne pas voir se dégrader un peu plus la situation est du conservatisme. Le néolibéralisme a depuis longtemps investi la sphère médiatique et distille inlassablement ses mots d'ordre selon les techniques éprouvées de la publicité. L'identité du discours commun aux intellectuels médiatiques, aux journalistes reconnus et aux politiques antipopulistes, sa répétition inlassable, les oppositions superficielles conditionnent une représentation de la réalité qui fait passer pour des évidences les thèses éculées du néolibéralisme.

Mais l'histoire est loin d'être finie. Les Grecs, les Italiens et plus près de nous les Espagnols, puis les Israéliens ont montré ces derniers mois que les peuples ne se résignent pas à servir de variables d'ajustement dans le calcul de la rentabilité qu'effectuent les agences de notations et les actionnaires.

Aussi en cette rentrée, nous ne pouvons qu'en appeler à la lutte de tous les salarié(e)s en activité ou non, du public et du privé, pour imposer d'autres choix que l'accroissement indéfini du capital. ■

En cette rentrée, nous ne pouvons qu'en appeler à la lutte de tous les salarié(e)s en activité ou non, du public et du privé, pour imposer d'autres choix que l'accroissement indéfini du capital.



LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES, POUR QUI ? OU POUR QUOI ?

Par Francis Maury

Elles désignent les représentants des personnels qui siègent avec l'administration dans les instances consultatives départementales pour le premier degré (CAPD), académiques pour le second degré (CAPA), et nationales (CAPN).

Les représentants des personnels permettent (entre autres) aux organisations syndicales de contrôler le travail et les prévisions de l'administration, de présenter et de motiver les propositions alternatives qui remontent du terrain, de promouvoir le respect des règles d'égalité et de transparence dans tous les groupes de travail.

Suite à la dernière réforme de la représentativité syndicale, seules les voix obtenues sur les listes nationales détermineront la représentativité d'une organisation ; le nombre de représentants ayant été réduit à tous les niveaux (académique, rectoral et ministériel) le seuil à atteindre pour se trouver aux tables de négociations a été revu à la hausse, au "profit" des plus grosses organisations syndicales, qui ont signé cet accord en 2008.

La fédération des Syndicats SUD ÉDUCATION dispose à ce jour de 91 décharges équivalent temps plein au niveau national ; chaque année, au mois de juin, les syndicats départementaux SUD ÉDUCATION se partagent équitablement et démocratiquement ces décharges ; Elles leur permettent de fonctionner, de monter les dossiers de défense des personnels, de se tenir informé, de se former sur les réformes en cours et futures, d'informer les personnels dans la plus grande transparence et indépendance, de préparer les commissions quand ils y siègent, etc....

CE SONT VOS VOIX QUI FERONT VOTRE FORCE DE PROPOSITION, D'OPPOSITION ET DE RÉSISTANCE ! ELLES DÉTERMINERONT AUSSI LA SURVIE D'UN SYNDICALISME AUX PROPOSITIONS ALTERNATIVES, AUX PRATIQUES STATUTAIREMENT DÉMOCRATIQUES ET ÉMANCIPATRICES.

LE SYNDICALISME QUE FAIT VIVRE SUD ÉDUCATION !

La situation dans laquelle se trouve l'Éducation Nationale, comme beaucoup de services publics, n'est pas uniquement due à la politique de casse systématique et organisée que nous subissons depuis presque 20 ans. C'est aussi le résultat de trop nombreuses années d'hégémonie d'un syndicalisme de négociation et d'accompagnement de mauvaises réformes au détriment d'un syndicalisme de lutte.

Un syndicalisme réformiste qui se satisfait d'organiser entre cinq et sept journées de grève de 24 heures par an pour ensuite pouvoir signifier que la tendance n'est pas à la lutte puisque les personnels se fatiguent et sont de moins en moins nombreux dans les manifestations. Quand la FÉDÉRATION des SYNDICATS SUD ÉDUCATION propose aux organisations syndicales nationales de se rencontrer pour essayer de construire ensemble un regroupement de ces jours éparpillés en une « semaine » de grève pour en faire une réelle et forte contestation sociale interprofessionnelle, elle n'obtient aucune réponse, à l'image des nombreuses propositions d'actions intersyndicales sur le département qui n'ont jamais reçu de réponse, nous n'en ferons pas ici la trop longue liste.

SUD ÉDUCATION EST UN SYNDICAT DONT LES STATUTS OBLIGENT À LA ROTATION DES MANDATS EN LES LIMITANT : MAXIMUM UN MI-TEMPS DANS L'EXERCICE PROFESSIONNEL ET UN MAXIMUM DE QUATRE ANNÉES CONSÉCUTIVES.

NOS ASSEMBLÉES GÉNÉRALES D'ADHÉRENTS SONT DÉCISIONNAIRES, OUVERTES AUX DÉBATS À TOUS LES SYMPATHISANT(E)S...

***SUD ÉDUCATION,
UN SYNDICAT QUI DÉRANGE !***

Profession de foi pour la CAPN des instituteurs et des Professeurs des Écoles

Commission Administrative Paritaire Nationale

Défendons l'École Publique

- Restitution des postes supprimés depuis 2007. Limitation des effectifs par classe. Création de postes de titulaires remplaçants,
- Contre le recul de la scolarisation en maternelle. Scolarisation possible des enfants dès 2 ans.
- Décharge de direction dans toutes les écoles pour permettre collégialité et travail d'équipe, en opposition au projet « d'Etablissement Public du Primaire ».
- Pour des programmes qui favorisent l'expérimentation, l'esprit critique et la coopération.
- Visite médicale régulière et prévention pour tous les personnels et les élèves.
- Des moyens supplémentaires pour les mouvements pédagogiques et les associations complémentaires de l'école publique.

Contre la mise sous surveillance de l'école des élèves et des personnels

- Contre la multiplication des injonctions hiérarchiques en matière de pratique professionnelle
- Contre le management hiérarchique (inspection, entretien d'évaluation, pacte de carrière)
- Contre la culture de l'évaluation permanente et la logique de « compétences » qui portent en elles la mise en concurrence des écoles et la normalisation des pratiques pédagogiques.
- Pour le renforcement des prérogatives du Conseil des Maîtres concernant l'organisation de la vie de l'école.
- Contre la mise en concurrence des personnels.

Avancement salarial de tous au rythme le plus favorable et disparition de la hors-classe.

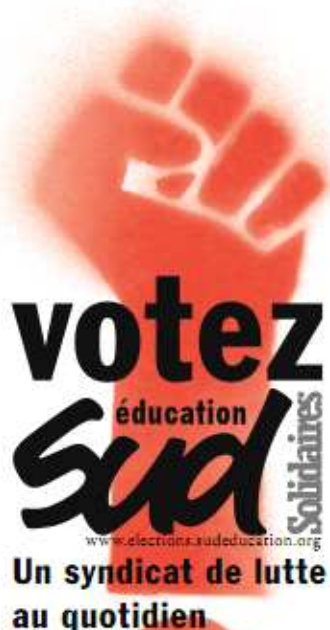
- Respect des droits syndicaux (stages, information syndicale sur le temps devant élèves)
- Abrogation de la loi sur le service minimum d'accueil (déclaration d'intention de grève)
- Contre le fichage de la population dès l'entrée à l'école, suppression de Base Elève.

Pour une véritable formation professionnelle

- Abrogation de la réforme dite de « masterisation »
- Pour une formation de 2 ans avec statut de fonctionnaire stagiaire et entrée progressive dans le métier.
- Formation continue sur le temps de service, construite sur les demandes des personnels.
- Titularisation et formation de tous les personnels précaires (AVS, EVS, AED...)

Pour tous, un même droit à l'éducation

- Contre l'externalisation de la difficulté scolaire, rétablissement et développement des RASED
- Pour une politique d'éducation prioritaire sans casse des statuts, ni renforcement des logiques hiérarchiques et sécuritaires. Contre le projet ECLAIR qui gère l'école sur le mode de l'entreprise privée.
- Développement des formations CAPASH sur une année scolaire sans charge de classe.
- Des moyens au service d'une véritable logique d'intégration scolaire afin que la loi sur le handicap favorise la scolarisation du plus grand nombre en milieu ordinaire.



Profession de foi pour les CAPN des certifié-e-s et des agrégé-e-s Commissions Administratives Paritaires Nationales

Dans l'enseignement secondaire, les contre-réformes de ces dernières années, sous couvert d'arguments pédagogiques ont eu pour principal objectif de réduire les dépenses publiques d'éducation (50000 emplois supprimés). Elles mettent en péril la diversité et la qualité des enseignements proposés aux élèves.

Inscrites dans le cadre d'une remise en cause générale du statut de la fonction publique, ces réformes visent aussi à modifier en profondeur nos métiers et dégradent nos conditions de travail.

Luttons pour nos conditions de travail

- Nous ne voulons pas travailler plus : non aux heures supplémentaires, qui détruisent l'emploi, non à l'accroissement des charges de travail. Oui à une augmentation générale des salaires.
- Nous voulons pouvoir travailler mieux : pas d'affectation dans plusieurs établissements ; amélioration des conditions d'affectation des stagiaires et des TZR.
- Nous dénonçons le renforcement du pouvoir hiérarchique : préfet des études dans les établissements CLAIR, conseil pédagogique, entretiens individuels d'évaluation-notation et recrutement sur profil des enseignants par les chefs d'établissement.

Défendons le service public et laïque d'éducation

- Dans les collèges, la mise en place du socle commun de connaissances, du livret de compétences, correspondent à une vision minimaliste de la culture et de l'éducation.
- Dans les lycées, les réformes ont conduit à réduire les heures d'enseignements disciplinaires, à faire éclater le cadre national et à mettre en concurrence collègues, disciplines et établissements.
- Dans l'enseignement technologique, la disparition de certaines disciplines aujourd'hui

préfigure la remise en cause de la voie technologique toute entière.

SUD Éducation revendique :

- Le rétablissement et la création de tous les postes d'enseignants titulaires nécessaires
- Un enseignement de qualité pour tous : 20 élèves maximum dans l'éducation prioritaire et 25 ailleurs, des moyens pour la prise en charge des difficultés scolaires, le refus des orientations précoces (cf. prof de foi orientation, page 7)
- Le maintien « et/ou » le rétablissement d'horaires et de programmes nationaux
- De réels moyens pour le travail interdisciplinaire et en équipe
- Une conception étendue de l'école laïque : indépendance vis-à-vis des pouvoirs politiques, religieux et économiques
- Une école démocratique favorisant le développement de l'esprit critique, l'épanouissement de l'individu.

Les élections d'octobre 2011 permettront de désigner les représentants des personnels qui siègeront face à l'administration pour 4 ans dans les instances départementales, académiques et nationales.

En commission paritaire, notre présence doit permettre la transparence dans l'application des règles concernant par exemple le mouvement des personnels, les déroulements de carrière, l'attribution des stages et des congés de formation. Le rôle des élus est de défendre les personnels face à la hiérarchie.

Hors de question d'élire des permanents, déconnectés des réalités du terrain : à Sud les décharges de nos élus et militants n'excèdent jamais un mi-temps. L'enjeu n'est pas d'élire des techniciens de la gestion des carrières, mais de soutenir le syndicalisme de lutte auquel nous voulons donner des représentants face à l'administration.

Profession de foi pour la CAPN des Professeurs en Lycée Professionnel

Commission Administrative Paritaire Nationale

***POUR UNE FORMATION PLURICULTURELLE
POUR TOUS ET LA QUALITÉ
DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL,
IL FAUT DES ELUS SUD ÉDUCATION***

Les aberrations du bac pro 3 ans :

- L'accompagnement personnalisé ne compense pas les 1000 heures de cours supprimées : l'individualisation de la formation au détriment du collectif classe laisse l'élève seul responsable face à l'institution.
- Transfert de la formation vers l'entreprise, sans aucune garantie d'acquisition de savoir-faire.
- Généralisation des CCF = fin du diplôme national, et intensification de la charge de travail.
- Accentuation du décrochage scolaire.
- Oral de rattrapage bidon.

Halte aux dégradations des conditions de travail des PLP !

- Pas de professeur sans formation : professeur, c'est un métier !
- Non aux suppressions de postes, même compensées par des heures supplémentaires.
- Des effectifs adaptés aux conditions d'enseignement en LP.
- Du temps de concertation sur le temps de travail.
- Pour un salaire réévalué.

Souffrance en LP

- Méthode managériale pathogène.
- Changement de référentiel permanent.
- Mépris de la pédagogie Effectif inadapté.
- Multiplication des missions Gestion des stages.
- Mobilité, flexibilité, polyvalence imposée.

Haro sur l'apprentissage public ou privé

- Servitude moderne : il fournit des individus dociles, bon marché et exploitables.
- Pas de remplacement de section sous statut

scolaire par des sections en apprentissage.

- C'est la fin de l'éducation républicaine si les élèves doivent devenir des salariés pour accéder à la formation.

Suppression du Lycée des Métiers

- L'apprentissage dévore le service public et les sections sous statut scolaire.
- La répartition des sections dans le respect des ambitions de chacun et non en fonction de son lieu d'habitation et du bassin d'emploi.
- La mixité des publics (apprentis, élèves, personnes en formation continue) dégrade les conditions d'apprentissage de chacun.

Les élèves méritent mieux !

- Mettre fin à l'exploitation des élèves en entreprise par l'indemnisation des stages.
- Une formation polyvalente et solide
- Non au tri social.

Propositions

- Restitution des postes supprimés.
- Des diplômes nationaux qualifiants.
- Conditions d'enseignement respectueuses de l'élève et de ses vœux d'orientation.
- Priorité au dédoublement.
- Des établissements à taille humaine.
- Versement direct aux lycées professionnels de la taxe d'apprentissage actuellement détournée par les organismes collecteurs au profit des CFA privés.

La politique éducative doit être élaborée en concertation avec les personnels éducatifs, préserver l'enseignement de l'intrusion de plus en plus prégnante de l'entreprise et former des adultes citoyens émancipés.

Profession de foi pour la CAPN des personnels d'orientation Commission Administrative Paritaire Nationale

Contre le démantèlement du service public d'orientation de l'éducation nationale

Depuis les dernières élections professionnelles, la situation du service public de l'orientation de l'éducation nationale s'est nettement dégradée.

La loi OFPTLV (Orientation et Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie) de novembre 2009 et ses décrets d'application (la labellisation « orientation pour tous ») mettent en place un grand service d'orientation prétendument public qui entérine la confusion entre orientation et insertion.

UN SERVICE PUBLIC À L'AGONIE :

- Conseillers d'orientation psychologue, un corps en extinction : baisse continue des recrutements (remplacement d'un seul départ en retraite sur 6 depuis 2003 et augmentation de la précarisation (15 à 20% des personnels).

- Fermeture et regroupement de CIO : à ce jour 1 CIO sur 10 rayé de la carte sous l'effet conjoint du désengagement des conseils généraux et de l'état, avec suppression de postes administratifs et gel de postes de directeurs. Pendant le même temps sont créées des plateformes dématérialisées qui ne peuvent pas proposer un réel conseil en orientation.

- Labellisation : un dispositif qui nie les spécificités des problématiques de l'orientation selon la situation de chacun (scolaire, salarié, demandeur d'emploi...). Un dispositif qui entérine la sortie des CIO de l'éducation nationale et leur dilution au sein de structures multiservices.

SUD EDUCATION REVENDIQUE :

- Maintien du service public d'orientation dans l'Education Nationale et du réseau actuel de CIO sur tout le territoire

- Des moyens à la hauteur des besoins : reprise des recrutements de COP (un COP pour 500 élèves du second degré), titularisation sans condition des COP contractuels, des personnels administratifs et des documentalistes en nombre suffisant, des budgets de fonctionnement et des locaux décents pour les CIO

- Abrogation de la loi OFPTLV et du décret de labellisation : refus de lieux uniques, et des labellisations à un niveau local entraînant des concurrences entre services.



Profession de foi pour la CAPN des CPE **Commission Administrative Paritaire Nationale**

*Une autre Ecole,
une autre Vie scolaire !*

Refonder la transmission éducative, participer à l'émancipation des élèves

Face à la société de la marchandise, de la paupérisation, du délitement du lien social (la destruction des solidarités), plus que jamais nous entendons accompagner nos élèves vers le savoir, l'autonomie, la responsabilité individuelle et collective.

Face à la société des inégalités, des ghettos et de l'hystérie sécuritaire, nous voulons une Vie scolaire porteuse d'égalité, de solidarité, de respect mutuel qui puisse contribuer à la sérénité de l'acquisition des connaissances et de l'apprentissage de la vie en commun.

Face à la destruction des postes, des moyens humains, de la formation, nous entendons résister et promouvoir une Vie scolaire renforcée et novatrice.

Face à l'ampleur du travail éducatif, nous entendons pouvoir mettre en œuvre nos connaissances et nos pratiques professionnelles.

Stopper les mesures destructrices

Le but ultime des « expérimentations » et des dispositifs mis en place ces dernières années est, bel et bien, la disparition programmée de nos professions et des valeurs qu'elles portent. Le « Préfet des études », le « protocole d'inspection », les « équipes mobiles de sécurité », toutes les formes de fichage des élèves en sont, parmi d'autres, les calamiteux symboles. Le « management », la « performance », les « évaluations » et leur verbiage néo-libéral, n'ont pas d'autres logiques que la mise en concurrence des personnels et des établissements. Les injonctions sur l'absentéisme, quant à elles, sont inefficaces et de pure propagande.

Des conditions de travail dignes de ce nom

Le stress, le surmenage, l'épuisement voire la souffrance au travail sont aujourd'hui monnaie courante. Nous nous indignons de cette situation scandaleuse qui met en danger la santé des personnels de Vie scolaire et les empêchent d'assumer pleinement leurs véritables missions éducatives. Pour cela, nous entendons lutter par tous les moyens pour :

- Des moyens humains et matériels nécessaires : recrutement à la hauteur des besoins, et notamment par des mesures de formation et de titularisation des collègues contractuels et vacataires permettant de ne pas dépasser 200 élèves par CPE.
- Des remplacements immédiats assurés par des titulaires volontaires.
- Le respect de nos horaires hebdomadaires de 35 heures toutes tâches confondues.
- Des équipes d'étudiants-assistants d'éducation en nombre suffisant, au traitement et au statut largement amélioré, aux horaires compatibles avec leurs études, ayant un accès facilité aux concours de la Fonction publique et à la validation des acquis de l'expérience.
- Du temps de concertation formalisée avec tous les partenaires.
- La création de postes pour les autres personnels (enseignants, médico-sociaux, d'orientation...) pour la mise en place d'un travail commun approfondi autour de l'élève.
- La reconnaissance et la protection de notre statut garantissant une véritable autonomie professionnelle pour le strict respect de nos missions.
- Une formation initiale et continue ambitieuse, en rapport avec la demande réelle et prise en charge par les personnels eux-mêmes.

Profession de foi pour la CAPN des professeurs d'EPS Commission Administrative Paritaire Nationale

POUR UNE EDUCATION PHYSIQUE DÉMARQUÉE DE LA COMPÉTITIONNITE DU SPORT FÉDÉRAL ET DE L'ÉVALUATIONNITE DU MONDE DE L'ENTREPRISE

SUD éducation milite pour une éducation physique qui considère l'élève plus comme un sujet sensible que comme un producteur de performances, qui associe la notion de plaisir aux apprentissages et à la construction de soi.

Refusons la « fichegrillomaniaquerie » qui stérilise l'activité et réduit la pédagogie à un empilage d'évaluations.

Résistons au formatage de la pensée professionnelle par les terminologies issues du milieu de l'entreprise : « compétences », « évaluation », « adaptabilité », « défi »...

Si l'éducation physique appelle des interrogations spécifiques, cela ne justifie pas l'existence d'un corps distinct des autres enseignants, ni d'un syndicat particulier. Nous revendiquons un corps unique, inscrit dans un syndicalisme intercatégoriel.

Pour une éducation physique fondée sur la liberté pédagogique, démarquée des carcans sportifs et des Fédérations.

Pour une éducation physique qui informe les élèves et débattre avec eux des excès de certaines pratiques et de la réalité du sport de haut niveau.

Pour une UNSS qui affirme sa spécificité et se démarque de la logique du sport fédéral qui mène à la spécialisation et à l'élitisme.

Pour le développement de pratiques épanouissantes et non compétitives.

Contre la « championnisme » et le chauvinisme d'établissement.

Pour une UNSS laïque, sans l'enseignement privé, sans sponsors et avec des crédits publics suffisants.

Pour une formation initiale qui ne se réduise pas à une didactique sportive.

Pour le retour à une formation continue substantielle, construite sur les demandes des personnels.

Contre la répétition des tâches inutiles et infantilisantes : rédaction sans cesse renouvelée de projets pédagogiques et autres projets d'évaluation, pseudo-commissions d'harmonisation pour les CCF qui nous transforment en instruments de la hiérarchie au lieu de nous permettre un véritable échange.

Nous refusons d'être les promoteurs du spectacle sportif dont les valeurs (élitisme, culture du chef, souffrance, violence, résultat à tout prix) sont à l'opposé de celles que nous défendons dans l'école publique (coopération, émancipation, plaisir, esprit critique, laïcité).

Pour nous, l'EPS est aux antipodes des grandes compétitions sportives, véritables foires anabolisées du néolibéralisme qui se donne en spectacle. SUD éducation s'est ainsi inscrit dans la campagne pour le boycott des Jeux Olympiques de Pékin.

***VOTEZ SUD EDUCATION POUR OUVRIR UNE
AUTRE VOIE ET FAIRE ENTENDRE UNE AUTRE
VOIX POUR L'EDUCATION PHYSIQUE DANS
L'ECOLE PUBLIQUE !***

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : COMMENT VOTER ? ATTENTION... PIÈGES !

(ou comment faire compliqué là où c'était simple)

Par Emmanuel Peroy

Pour les premières élections *communes à toute la Fonction Publique*, notre Ministère a décidé de briller en organisant un vote uniquement informatique.

SUD ÉDUCATION – comme la plupart des syndicats - s'y est opposé : Les électeurs devront faire une démarche volontaire pour connaître les listes de candidats et leur profession de foi. Le risque de ne pas pouvoir voter est important. Ça arrangerait le gouvernement de pouvoir parler d'une baisse.

LES TROIS PHASES ESSENTIELLES : IL NE FAUT EN MANQUER AUCUNE POUR VOTER !

1. LA PHASE PAPIER (entre le 22 et le 28 septembre)

Normalement, chaque électeur se voit remettre (ou reçoit chez lui pour les remplaçants) une NOTICE DE VOTE. Cette notice contient l'identifiant et le Numen sous une case à gratter (véridique !) et les indications générales. Il faut aussi connaître son département de naissance tel qu'il figure dans le numéro INSEE (6e et 7e caractères).

Il faut vérifier avoir reçu cette notice et sinon la réclamer auprès de son gestionnaire (IA pour le premier degré, rectorat pour le second degré), par l-prof ou tout autre moyen à votre convenance (mail, téléphone...).

2. LA PHASE RECUPERATION DU MOT DE PASSE (avant le 12 octobre)

Avant le 12 octobre à... huit heures du matin.

Il faut se connecter sur www.education.gouv.fr/electionspro2011 « espace électeur » pour récupérer son mot de passe.

Sans ce mot de passe, impossible de voter et impossible de le récupérer après le 12 (sauf pour ceux qui l'ont perdu, ce qui signifie qu'ils s'étaient déjà connectés).

ATTENTION : CETTE PHASE EST ESSENTIELLE ! Ceux qui oublieront de se connecter avant le 12 pour récupérer leur code ne pourront pas voter.

3. LA PHASE VOTE (entre le 13 et le 20 octobre)

Muni de son mot de passe et de ses identifiants, tout électeur peut voter 7 jours sur 7, 24h/24, de n'importe quel ordinateur connecté à Internet du 13 au 20 octobre (17h00 dernier délai).

Pour ceux qui ne disposent pas d'internet chez eux ou sur leur lieu de travail, il est prévu des kiosques de vote (en fait un ou deux ordinateurs mis à disposition) dans les lycées, collèges et écoles de plus de 8 électeurs uniquement les 14, 18 et 20 octobre.

Il y a, suivant qu'on est titulaire ou non titulaire :

- 4 CLICS (4 votes) pour les titulaires : CTM - CTA - CAPN - CAPA (2nd degré) ou CAPD (1er degré)

- 3 CLICS (3 votes) pour les non-titulaires : CTM - CTA - CCPA

EN QUELQUES CLICS , AIDEZ SUD À GARDER SA REPRÉSENTATIVITÉ !

CLIQUEZ 

SUD ÉDUCATION deviendrait-il un syndicat cogestionnaire ? Ou comment lutter contre une politique de musellement syndical ?

Par Emmanuel Peroy

D'aucuns pourraient penser, parmi nos adhérents, au vu des correspondances déjà reçues depuis le début de l'année, que, ça y est, Sud Éducation, au même titre que la FSU ou l'UNSA, est devenu un syndicat cogestionnaire. Des informations distillées par courrier postal ou électronique, des réunions académiques, un stage départemental, on pourrait penser que notre syndicat ne pense qu'à ça... À quoi ? Aux élections professionnelles bien sûr ! Heureusement que des nouvelles sont aussi données sur les luttes en cours : actions juridiques en faveur des précaires, retour dans RESF, défense de personnels du premier degré auxquels on a injustement retiré des jours de grève travaillés, implication dans Solidaires... et j'en passe... sinon on pourrait penser que Sud Education ne cherche qu'à avoir des élus à ces fichues élections...

Alors, Sud Education serait-il devenu un syndicat cogestionnaire ? Ces élections représentent bien, plus que pour les élections précédentes, un ENJEU VITAL pour notre syndicat. Pour quelles raisons ? Depuis la nouvelle loi sur la représentativité syndicale de notre « cher » président « bien aimé », tout syndicat non représentatif se verra perdre tous les moyens actuels que l'Etat laisse à ses syndicats (décharges, Autorisations Spéciales d'Absence, accès aux établissements pour diffuser la presse syndicale, heures d'information syndicale, tableau d'information dans les établissements...), ce qui veut dire, pour un syndicat comme le nôtre, indépendant de toute confédération plus puissante, une MORT CERTAINE et donc la fin d'un syndicalisme de lutte dans l'Education Nationale. Alors, on pourrait dire : « Tant pis, Sud Éducation serait plus libre sans ces moyens alloués par l'Etat. » Le problème est que, sans ces moyens, il est très difficile de survivre : comment

faire connaître nos idées sans diffusion de nos informations ? Comment organiser les luttes sans possibilité de nous réunir ? Comment faire tourner un syndicat sans heures de décharges ? Etc. Or, cette représentativité syndicale sera mesurée au nombre d'élus dans les nouveaux comités techniques que nous devons élire du 13 au 20 octobre prochains. Tout syndicat n'ayant pas au moins un élu dans ces comités ministériel et académique ne sera plus considéré comme représentatif et perdra donc tout...

Alors plus qu'un syndicat cogestionnaire, Sud Education doit sortir renforcé de ces élections afin de montrer aux autres syndicats et au gouvernement qu'une autre politique est possible dans l'Education Nationale et faire ainsi échec à la politique de musellement syndical initié par le gouvernement.

Voilà donc pourquoi tout ce remue-ménage sur ces élections depuis la fin du mois d'août...

**ALORS DU 13 AU 20 OCTOBRE PROCHAINS,
POUR LUTTER CONTRE LA POLITIQUE
GOUVERNEMENTALE ACTUELLE DE
MUSELLEMENT SYNDICAL,
VOTEZ POUR LES LISTES SUD EDUCATION !**

**POUR QUE LA LUTTE CONTINUE DANS
L'ÉDUCATION NATIONALE...**



3, impasse San Gil

éducation
Sud66

66000 PERPIGNAN

tél. : 06.84.89.01.17

e-mail :
sudeducation.66@laposte.net

site web
départemental :
www.sudeducation66.org

Site web
national :
www.sudeducation.org

**Permanences
tous les vendredis**

**L'Équipe Syndicale
de SUD Éducation 66 :**

- Francis Maury (déch. 6h)
- Anne-Julie Borne (3h)
- Emmanuel Peroy (3h)
- Marc Anglaret (3h)
- Patrice Bégnana
- Michel Benkemoun
- Patrick Billard
- Nicolas Lambert
- Mikaël Thévenot

En route pour le Sud 66

Trimestriel

N°31 - Septembre / Octobre /
Novembre 2011

N° de CPPAP : 0913 S 06756

Directeur de publication :
Benjamin Garcia

Journal imprimé par
SUD Éducation 66
3, impasse San Gil
66000 Perpignan

PREMIER DEGRÉ - RISTT

**Mercredi 12 octobre - Réunion d'information syndicale
sur le temps de travail (RISTT) dans le premier degré**

Pour celles et ceux qui entendent utiliser leur droit à information syndicale *sur le temps des diverses animations pédagogiques proposées par les différentes circonscriptions.*

Sachez que vous pouvez soustraire 6 heures aux propositions des IEN, en participant aux deux réunions proposées par SUD ÉDUCATION 66, une à l'automne, la seconde au printemps.

09h00 à 12h00 au local de Solidaires 66 - Maison des Syndicats - 8, rue de la Garrigole (quartier Saint-Assisclé) - 66000 Perpignan

**Jeudi 13 octobre - Réunion d'information syndicale
sur le temps de travail (RISTT) dans le premier degré**

Pour celles et ceux qui entendent utiliser leur droit à information syndicale *sur le « temps devant élèves » (avec forte présomption de retrait d'un jour de salaire), ou pour celles et ceux qui ne sont pas « devant élèves ».*

VOUS DEVEZ VOUS INSCRIRE AU TEMPS COMPLET
QUI VOUS CONCERNE SUR LE CALENDRIER
DES ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES

14h00 à 17h00 à l'école élémentaire Publique de Canohès - Rue des Écoles - 66680 Canohès

**Vendredi 14 octobre - Réunion d'information syndicale
sur le temps de travail (RISTT) dans le premier degré**

Pour celles et ceux qui entendent utiliser leur droit à information syndicale *sur le « temps devant élèves » (avec forte présomption de retrait d'un jour de salaire), ou pour celles et ceux qui ne sont pas « devant élèves ».*

VOUS DEVEZ VOUS INSCRIRE AU TEMPS COMPLET
QUI VOUS CONCERNE SUR LE CALENDRIER
DES ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES

14h00 à 17h00 au local de Solidaires 66 - Maison des Syndicats - 8, rue de la Garrigole (quartier Saint-Assisclé) - 66000 Perpignan